Les agents biologiques (bactéries, champignons, virus…) peuvent être à l’origine de maladies chez l’homme : infections, intoxications, allergies voire cancers.

Le risque biologique concerne de multiples activités : les métiers de la santé, les services à la personne, l’agriculture, les industries agroalimentaires, les métiers de l’environnement…

L’évaluation des risques se fait en suivant la chaîne de transmission à partir du « réservoir » d’agents biologiques jusqu’au travailleur exposé. La prévention des risques consiste à rompre cette chaîne le plus en amont possible.

La prévention passe par des mesures d’organisation du travail, de protection collective et individuelle, ainsi que d’information et de formation du personnel. Ces mesures de prévention doivent être adaptées à l’activité professionnelle considérée.

fichiers: Télécharger risques_biologiques.pdf (1.28 Mo)

Public: Conditions de Travail Hygiène Sécurité
Epidémie Coronavirus / COVID-19

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank